



Vicq-sur-Gartempe, le 8 octobre 2012

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire  
Préfecture d'Indre-et-Loire  
37925 Tours Cedex 9

Association Vals de Gartempe, Creuse Anglin  
Patrimoine et développement  
François Bigot - Président  
05 49 20 27 41  
06 82 77 05 22

Monsieur le Préfet,

L'association VGCA que je préside prête attention aux exploitations de carrières dans les vallées de la Gartempe et de la Creuse, et tient à ce que les conditions d'exploitation qui ont été fixées soient respectées. Aussi nous vous demandons d'intervenir pour la carrière de la Pierre-Levée à Yzeures-sur-Creuse.

L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, autorise la SARL Carrières Matériaux Constructions (CMC) à poursuivre l'exploitation de la carrière de la Pierre-Levée à Yzeures-sur-Creuse. Depuis 2012, cette activité a été reprise par la Ligérienne Granulats.

L'article 4-4 de l'arrêté du 22/12/2000 stipule que : « La cote minimale du carreau de l'exploitation ne devra en aucun cas être inférieure à la cote 59,2 NGF. La profondeur moyenne de la fouille est de 4,10 m ».

Selon nos estimations la cote de la surface de la zone d'extraction actuelle se situe entre 62,50 m et 63 m NGF. La profondeur de fouille devrait être inférieure à 4 m. Les observations à partir du domaine public laissent à penser que la fouille est plus profonde que ce qui est autorisé, mais ne pouvons pas procéder à des relevés sur ce terrain qui est du domaine privé.

Cela nous conduit à vous demander d'opérer une vérification de la profondeur de la fouille, en déterminant la cote NGF du sol et celle du carreau de la carrière.

Nous restons dans l'attente, Monsieur le Préfet de votre réponse, que nous espérons favorable et vous prions de croire en l'assurance de notre considération respectueuse.

Dans l'attente d'une réponse, soyez assuré, Monsieur le Préfet, de ma meilleure considération.

François Bigot  
Président de l'association VGCA